

**Objet : Révision législative de la sécurité et du bien-être dans les collectivités**

**Dossier : ACS2026-CSS-GEN-002**

**Rapport présenté au Comité des services communautaires**

**le 24 février 2026**

**et au Conseil le 11 mars 2026**

**Soumis le 2026-02-12 par Clara Freire, Directrice générale, Services sociaux  
et communautaires**

**Personne ressource : Sarah Taylor, directrice, Services de la sécurité et bien-être  
dans les collectivités**

**Subject: Community Safety and Well-Being Legislated Review**

**File Number: ACS2026-CSS-GEN-002**

**Report to Community Services Committee on 24 February 2026**

**and Council 11 March 2026**

**Submitted on February 12, 2026 by Clara Freire, General Manager – Community  
and Social Services**

**Contact Person: Sarah Taylor, Director – Community Safety and Well-Being,  
Community and Social Services**

**613-580-2424 ext. 27960, sarah.taylor@ottawa.ca**

**Ward: Citywide**

## **RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT**

Le Comité des services communautaires recommande ce qui suit au Conseil :

- 1. Adopter le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2021 2031 conformément au paragraphe 255(1) de la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers (LSCSP), tel qu'il est expliqué dans le présent rapport et conformément au Document 1 ci joint.**

- 2. Demander à la directrice générale, Services sociaux et communautaires, et à la directrice, Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques, d'étudier les possibilités d'élargir et d'améliorer l'accès aux services de la Solution de rechange communautaire pour l'intervention en cas de crise (Équipe d'intervention ANCRE), de produire un rapport de constatations à l'intention du Conseil qui propose des options et des recommandations d'ici à 2027, en collaboration avec des partenaires communautaires et des prestataires de services de santé mentale, et d'en assurer le financement.**
- 3. Demander au personnel de discuter avec les gouvernements fédéral et provincial afin de plaider en faveur du maintien du financement et d'explorer de nouvelles avenues de financement pour soutenir les initiatives dans le cadre du Plan de sécurité et de bien être dans les collectivités (SBEC) de la Ville, en collaboration avec des partenaires communautaires.**
- 4. Demander au ministre du Solliciteur général et à d'autres ministères provinciaux d'établir un modèle de financement stable et à long terme auquel les municipalités pourraient avoir accès afin de soutenir les initiatives opérationnelles et les initiatives liées aux projets réalisées dans le cadre des plans de SBEC, en reconnaissant les contraintes fiscales auxquelles sont confrontées Ottawa et d'autres municipalités résolues à prendre des mesures préventives pour garantir le bien être communautaire.**
- 5. Transmettre ce rapport à la Commission de service de police d'Ottawa et au Conseil de santé d'Ottawa aux fins d'information et de collaboration.**

## **REPORT RECOMMENDATION(S)**

**That the Community Services Committee recommend Council:**

- 1. Adopt the Community Safety and Well-Being Plan 2021–2031 in accordance with s. 255(1) of the Community Safety and Policing Act, 2019, as outlined in this report and attached as Document 1.**
- 2. Direct the General Manager, Community and Social Services and Director, Community Safety and Well-Being, Policy, and Analytics to explore opportunities and the funding to expand and enhance access to alternate**

neighbourhood crisis response (ANCHOR) services; with a report back to Council outlining options and recommendations by 2027, in coordination with community partners and mental health service providers.

3. Direct staff to engage Federal and Provincial governments to advocate for continued funding and explore new funding opportunities to support initiatives under the City's CSWB Plan in collaboration with community partners.
4. Advocate to the Ministry of the Solicitor General and other provincial ministries for the establishment of a stable, long-term funding model available for municipalities to access in order to support the operational and project-based initiatives associated with Community Safety and Well-Being plans, recognizing the fiscal limitations faced by Ottawa and other municipalities committed to advancing proactive community well-being.
5. Forward this report to the Ottawa Police Services Board and Ottawa Board of Health for their information and collaboration.

## RÉSUMÉ

Les municipalités de l'Ontario sont tenues, aux termes de la [Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers](#), d'élaborer et de tenir à jour un plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités. Le premier Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville d'Ottawa a été adopté en novembre 2021 ([ACS2021-EPS-PPD-0003](#)) à la suite de consultations auprès de plus de 1 500 résidents. Ce plan était articulé autour de six priorités, soit la discrimination, la marginalisation et le racisme; la sécurité financière et la réduction de la pauvreté; la violence fondée sur le genre et la violence faite aux femmes (VFG-VFF); le logement; les systèmes intégrés et simplifiés, et le bien-être mental. En 2024, une septième priorité a été ajoutée, soit le développement social des jeunes.

Depuis la publication de la première version du plan en 2021, la Ville a réalisé des progrès notables dans la réalisation de ces sept priorités grâce à un ensemble d'initiatives clés comprenant l'élaboration de la *Stratégie de réduction de la pauvreté de la Ville d'Ottawa* ([ACS2024-CSS-GEN-010](#)), le lancement du programme de la Solution de rechange communautaire pour l'intervention en cas de crise [ANCRE](#), la collaboration ayant permis d'élaborer le Plan de lutte triennal contre la violence fondée sur le genre et la violence faite aux femmes (2026-2028) d'Ottawa, et un processus de collaboration d'un an avec les jeunes pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le développement social des jeunes. Ce travail a été rendu possible en grande partie grâce à l'obtention et à la mobilisation de plus de 40 millions de dollars en financement provenant de tous les paliers de gouvernement depuis 2021 pour faire progresser la sécurité et le bien-être.

Depuis plusieurs années, la Ville s'est également attachée à consolider ses partenariats avec la Coalition autochtone d'Ottawa et les communautés autochtones urbaines afin de financer et de soutenir des priorités importantes aux yeux des Autochtones, notamment la Stratégie du logement pour les Autochtones, le refuge pour femmes inuites victimes de violence, la Table ronde sur la sécurité des femmes autochtones et la Stratégie de bien-être mental des Autochtones. Le Plan tient compte de l'histoire, des droits et des expériences vécues qui sont propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, de même que des répercussions persistantes du colonialisme. Guidé par les priorités relevées par les Autochtones, le Plan a pour but de réaliser des progrès sur le plan de la réconciliation, de soutenir l'autodétermination, d'encourager les approches culturellement adaptées à la sécurité et au bien-être, et d'instaurer un dialogue continu qui repose sur le respect.

En 2025, la Ville a procédé à l'examen quadriennal prévu par la loi du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités. Le présent rapport décrit les mesures prises par le personnel pour évaluer et mettre à jour le plan.

L'examen avait essentiellement pour but de valider les priorités existantes et de recenser les besoins émergents au sein de la collectivité, en s'appuyant sur les données locales, la recherche et l'analyse, ainsi que sur la consultation de plus d'un millier de résidents, d'entreprises et de prestataires de services. Les constatations ont confirmé la pertinence des sept priorités du plan et fait ressortir le logement et le bien-être mental comme principales préoccupations au sein de la collectivité. La rétroaction obtenue a souligné l'importance de continuer de soutenir les initiatives actuelles telles que le programme ANCRE et la nécessité de coordonner les services entre toutes les priorités.

L'examen du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités a confirmé que le plan demeure bien aligné sur les priorités de la collectivité.

- Six priorités confirmées par la collectivité resteront donc inchangées.
- Une priorité sera renommée pour mieux refléter une approche coordonnée et communautaire à la sécurité.
- Un nouveau cycle d'action-planification sera introduit pour renforcer la responsabilité, accroître l'adaptabilité et améliorer la réactivité aux besoins émergents.

Sur la foi de cet examen, la nouvelle mouture du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités comprendra les sept priorités suivantes :

- Discrimination, marginalisation et racisme
- Sécurité financière et réduction de la pauvreté
- Violence fondée sur le genre et violence faite aux femmes
- Logement et itinérance
- Bien-être mental
- Solutions adaptées aux quartiers et sécurité dans les collectivités
- Développement social des jeunes

L'examen réalisé en 2025 du Plan pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités a confirmé que les sept priorités sont étroitement liées entre elles et qu'un travail efficace est déjà en cours à l'échelle de la collectivité. Bien que les priorités soient définies séparément pour faciliter la planification et la responsabilisation, les expériences vécues par les résidents montrent qu'elles se chevauchent, se renforcent mutuellement et prennent leur source dans les mêmes causes profondes. L'examen a confirmé une fois de plus que la poursuite des progrès dépend à la fois de l'avancement de chaque priorité et du resserrement des liens entre les priorités afin de garantir une approche coordonnée et synergique.

Reconnaissant les liens inhérents entre les priorités telles qu'elles sont vécues par les résidents, l'examen souligne la nécessité pour le personnel municipal d'adopter un point de vue intersectionnel, en plus de celui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) déjà appliqué, lors de la planification et de la prestation des services. La collaboration entre les services de la Ville et les partenaires communautaires, y compris les résidents et le Service de police d'Ottawa, renforcera la cohésion dans la prestation de services en ce qui touche les sept priorités recensées pour agir sur le bien-être dans les collectivités, amplifiera le poids des actions et favorisera l'atteinte de résultats à long terme.

L'examen a également porté sur l'absence de référence explicite à la sécurité dans la première version du plan, et a insisté sur le fait que le Service de police d'Ottawa (SPO) joue un rôle de premier plan dans les interventions d'urgence et l'application de la loi. À la demande même de la collectivité, l'examen a permis de recenser des occasions, pour le SPO, de s'associer à des initiatives de prévention et de développement social qui viennent se greffer à son cadre opérationnel de sécurité et de bien-être des collectivités. Cette collaboration doit cependant respecter et reconnaître le fait que certains résidents ont subi des préjudices dans leurs interactions avec la police. C'est pourquoi les partenariats communautaires doivent être guidés par les principes de participation de la communauté, de transparence et de confiance. Le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités révisé de la Ville d'Ottawa prend acte de sa responsabilité légale en matière de planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, appuie l'orientation de la planification provinciale multisectorielle visant à favoriser les interventions préventives et de développement social, et s'aligne sur les priorités du mandat 2023-2026 du Conseil en guidant Ottawa vers une communauté plus sûre et plus saine.

## **EXECUTIVE SUMMARY**

Ontario municipalities are required under the [Community Safety and Policing Act, 2019](#) to develop and maintain a community safety and well-being plan. The City of Ottawa's first Community Safety and Well-Being Plan was adopted in November 2021 ([ACS2021-EPS-PPD-0003](#)) following consultations with over 1,500 residents. That plan identified six priority areas: discrimination, marginalization and racism, financial security and poverty reduction, gender-based violence and violence against women, housing, integrated and simpler systems, and mental well-being. In 2024, a seventh priority area: youth social development was added.

Since the release of the first iteration of the Plan in 2021, the City has made progress to advance these seven priorities. Key activities include the development of the City of Ottawa's Poverty Reduction Strategy ([ACS2024-CSS-GEN-010](#)), the launch of [ANCHOR](#), collaboration on the creation of Ottawa's 3-Year Gender Based Violence and Violence Against Women Action Plan (2026–2028) and a year-long collaboration process with youth to develop and implement a Youth Social Development Action Plan. This work has been made possible, in large part by securing and leveraging more than \$40 million in funding from all levels of government since 2021 to advancing safety and well-being.

Over the past several years, the City has also strengthened partnerships with the Ottawa Aboriginal Coalition and urban Indigenous communities to fund and support important Indigenous identified priorities, including the Indigenous Housing Strategy, Inuit Violence Against Women Shelter, Indigenous Women's Safety Table and Indigenous Well-Being Strategy. The Plan recognizes the distinct histories, rights, and lived experiences of First Nations, Inuit, and Métis peoples, as well as the ongoing impacts of colonialism. Guided by Indigenous identified priorities, the Plan seeks to advance reconciliation, support self determination, promote culturally informed approaches to safety and wellbeing, and ensure sustained, respectful engagement.

In 2025, the City conducted its legislated four year review of the Community Safety and Well-Being Plan. This report outlines the actions staff undertook to assess and update the Plan.

The review focused on validating existing priorities and identifying emerging community needs, drawing on local data, research and analysis, and engagement with more than 1,000 residents, businesses, and service providers. Findings confirmed the continued relevance of the Plan's seven priorities, highlighting housing and mental well-being as the community's top concerns. Feedback emphasized continued support for current initiatives such as ANCHOR, and the need for service coordination across all priorities.

The Community Safety and Well-Being Plan review confirmed that the Plan remains well aligned with community priorities.

- Six community-validated priorities will remain unchanged.
- One priority will be renamed to better reflect a coordinated, community-led approach to safety.
- A new action-planning cycle will be introduced to strengthen accountability, increase adaptability, and improve responsiveness to emerging needs.

Informed by the review, the updated Community Safety and Well-Being Plan will include the following seven priorities:

- Discrimination, Marginalization, and Racism
- Financial Security and Poverty Reduction
- Gender-Based Violence and Violence Against Women
- Housing and Homelessness
- Mental Well-Being
- Neighbourhood Solutions and Community Safety
- Youth Social Development

The 2025 Community Safety and Well-Being Plan review confirmed that the seven priorities are deeply interconnected, and that impactful work is already underway across the community. While the priorities are defined separately to support planning and accountability, residents' lived experiences demonstrate that they overlap, reinforce one another, and stem from shared underlying root causes. The review reaffirmed that continued progress depends on both advancing each priority and strengthening alignment across priorities to ensure a coordinated, mutually reinforcing approach.

Recognizing the inherent connections between priorities as experienced by residents, the review highlights the necessity for City staff to employ an intersectional lens, alongside the existing equity, diversity, and inclusion lens when planning and delivering services. Working collaboratively across City departments and community partners, including residents and the Ottawa Police Service, will strengthen coherence in service delivery across the seven community well-being priorities, amplify impact and support sustainable outcomes.

The review also addressed the absence of an explicit reference to safety in the first iteration of the Plan. It reinforced that the Ottawa Police Service (OPS) plays a lead role in emergency response and enforcement. The review identified opportunities – where requested by the community – for OPS to partner on preventive and social development initiatives that complement their operational community safety and well-being framework. This collaboration must respect and acknowledge that some residents have experienced harm in the interactions with police. Therefore, community partnerships should be guided by community input, transparency and trust building principles. The City of Ottawa's reviewed Community Safety and Well-Being Plan reflects its legislated

responsibility to community safety and well-being planning, supports the multi-sector provincial planning direction to drive preventative and social development interventions, and aligns with the 2023–2026 Term of Council priorities in guiding Ottawa toward a safer, healthier community.

## CONTEXTE

### Contexte entourant le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

Entre 2013 et 2016, le gouvernement provincial a mené des consultations à l'échelle de l'Ontario afin de mieux comprendre les expériences vécues par les résidents relativement à la prestation de services, tous secteurs confondus. Ces consultations ont révélé une attente commune : les Ontariens veulent un accès rapide, efficace et efficient aux services qui soutiennent le bien-être dans la collectivité.

S'appuyant sur les recherches provinciales publiées depuis 2012, le Ministère a élaboré le *Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Un engagement commun en Ontario*. Ce cadre définit l'approche adoptée par le gouvernement provincial en matière de planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités et sert de ressource aux municipalités pour négocier les complexités de ce travail tout en respectant les exigences législatives. Ces exigences ont été introduites pour la première fois dans la *Loi sur les services policiers* (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019) et sont désormais régies par la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

En plus de servir de guide, le *Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités* décrit quatre niveaux d'intervention pour orienter la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités à l'échelon municipal. Si elles sont encouragées à s'attaquer aux quatre domaines d'action, les municipalités devraient toutefois consacrer la majorité des investissements, du temps et des ressources sur le développement social, la prévention et les stratégies d'intervention centrées sur le risque, l'objectif étant de privilégier les approches préventives au détriment des approches réactives afin de réduire le nombre de citoyens, de familles et de collectivités qui atteignent des points de crise.

Cadre de la planification provinciale – Quatre niveaux d'intervention :

- Le **développement social** est axé sur la promotion et le maintien du bien-être.
- La **prévention** se concentre sur l'atténuation des risques cernés en amont.

- L'**intervention centrée sur le risque** vise à atténuer les situations où il existe un risque élevé de préjudice.
- L'**intervention en cas d'incident** est articulée autour de la réponse aux incidents critiques et non critiques.

Le premier Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville ([ACS2021-EPS-PPD-0003](#)) a été approuvé le 27 octobre 2021. À la suite du processus de consultation auprès des résidents, six domaines prioritaires ainsi que des objectifs, des stratégies et des résultats pour s'attaquer à ces priorités ont été établis et approuvés par le Conseil, soit : la discrimination, la marginalisation et le racisme; la sécurité financière et la réduction de la pauvreté; la violence fondée sur le genre et la violence faite aux femmes; le logement; les systèmes intégrés et simplifiés; et le bien-être mental.

En 2024, dans la foulée de la directive du Conseil municipal d'intégrer le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa dans le Plan de sécurité et de bien être dans les collectivités ([ACS2024-CSS-GEN-012](#)), une septième priorité – le développement social des jeunes – a été ajoutée.

En mars 2025, la province de l'Ontario a promulgué la *Loi de 2019 sur la refonte complète des services de police de l'Ontario* (projet de loi 68), qui remplaçait l'ancienne *Loi sur les services policiers* par la [Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers](#). En vertu de cette législation, les municipalités sont tenues de revoir leurs plans de sécurité et de bien-être dans les collectivités tous les quatre ans, conformément à la [partie XVI et au Règlement de l'Ontario 414/23](#). En outre, cette loi impose de consulter les personnes qui ont reçu ou reçoivent des services en matière de santé mentale ou de toxicomanie lors de l'élaboration ou de la mise à jour de ces plans [\[paragraphe 250\(7\)\(b\)\]](#).

Le plan révisé demeure ancré dans le cadre politique provincial, tout en soutenant une approche locale et communautaire qui met à contribution les résidents, les organismes communautaires, les agences, les prestataires de services et tous les échelons de gouvernement afin qu'ils travaillent main dans la main à réduire les préjudices qui existent au sein des collectivités.

## **Progrès réalisés dans le cadre du premier Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités**

Depuis 2021, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités a permis de réaliser des progrès mesurables grâce à des initiatives collaboratives, menées par les collectivités, qui s'attaquent à des enjeux sociaux complexes. Le résumé suivant met en exergue les progrès et les répercussions ayant découlé de sa mise en œuvre.

### *2021-2024 – Jeter les assises et renforcer les capacités*

- Formation du Comité consultatif pour le Plan de SBEC en tant qu'organe obligatoire en vertu de la Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers et en tant que conseil local de la Ville d'Ottawa.
- Conception d'un cadre de mesure du rendement afin d'éclairer l'orientation stratégique et les priorités du plan ainsi que ses fonctions municipales et d'évaluer les résultats des projets.
- Établissement du mandat et du financement du Conseil d'orientation sur la santé mentale et les dépendances d'Ottawa pour trouver des solutions de rechange à une intervention policière en cas de crises de santé mentale et d'utilisation de substances.
- Lancement des tables d'action pour le leadership communautaire afin de cerner les besoins locaux et de mener des actions dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.
- Consultation de 354 participants représentant plus de 70 organisations, de six services municipaux et de cinq experts et chercheurs du milieu pour élaborer une stratégie d'action visant à mettre fin à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.
- Organisation d'un forum sur la violence fondée sur le genre et la violence faite aux femmes (VFG-VFF) avec plus de 40 organisations et experts afin de faire part des résultats de l'étude de la cartographie des actifs du secteur de la VFG VFF, d'en discuter et de collaborer avec les membres du secteur afin d'établir des priorités clés à court et à moyen terme.
- Conception d'un modèle d'intervention en cas de crise fondé sur les recherches du Conseil d'orientation, en collaboration avec les Centres de santé communautaire du Centre-ville et Somerset Ouest, Navigation communautaire de l'Est ontarien (NCEO/service 2-1-1 de l'Est) et des partenaires municipaux.

- Élaboration d'une Stratégie de données de la Direction générale des services sociaux et communautaires afin de permettre une prestation de services municipaux qui abat les silos administratifs des programmes et d'évaluer les répercussions sur l'équité afin d'améliorer la planification, la prestation et l'élaboration des politiques en matière de services.
- Mise en place d'un financement annuel pour la SBEC à l'intention de groupes communautaires afin qu'ils puissent offrir des programmes et des services de sécurité et de bien-être dans les collectivités sur le terrain.

#### *2024-2025 – Mise en œuvre et activation*

- Numérisation du processus du [Dénombrement ponctuel](#), ce qui a permis de procéder à 2 395 recensements sur 141 sites grâce au soutien de 75 agences communautaires partenaires, générant ainsi des gains d'efficacité dans la saisie et l'analyse des données par rapport aux dénombremens antérieurs.
- Obtention d'un financement triennal du gouvernement provincial et lancement d'un modèle de solutions de rechange pour l'intervention en cas de crise baptisé [ANCORE](#) au centre-ville. Au cours de sa première année d'existence, le programme ANCORE a reçu 4 464 appels et a traité 92,47 % des appels aiguillés vers les intervenants en intervention de crise d'ANCHOR, sans intervention policière.
- Élaboration de la *Stratégie de réduction de la pauvreté 2025-2029* de la Ville d'Ottawa. Au cours de la première année, un financement a été obtenu pour faire progresser les efforts en matière de sécurité financière, ce qui a permis aux partenaires d'aider à remplir 6 335 déclarations de revenus qui ont débloqué 30,5 millions de dollars en prestations.
- Organisation d'un symposium sur la sécurité alimentaire auquel ont participé 134 personnes, dont des membres du personnel municipal, des conseillers, le maire, des organismes communautaires, des animateurs et du personnel de soutien.
- Campagne en faveur d'une augmentation de l'indemnité de vie chère (IVC) pour les organismes d'aide à la sécurité alimentaire, ce qui s'est traduit par une augmentation de 10 % en raison de l'inflation dans le budget de 2025, soit 354 000 \$ en plus. Obtention d'un financement triennal auprès du gouvernement provincial et mise en place d'un Partenariat de sensibilisation à la sécurité au

centre-ville bonifié. Les efforts ont été axés sur le renforcement des interventions auprès des personnes itinérantes, l'amélioration des perceptions au sein de la communauté et le resserrement de la coordination entre les organismes.

- En partenariat avec le service 3-1-1, conception de l'outil de signalement en ligne des campements publics qui permet aux résidents de signaler facilement les campements à la Ville. Les nouveaux outils de signalement permettent au personnel de mieux trier et soutenir les personnes hébergées dans les campements, tout en coordonnant mieux nos efforts avec les différents partenaires internes et externes.
- Dans le cadre du processus budgétaire 2025, un financement municipal de 700 000 \$ a été consacré à l'élargissement du périmètre d'intervention du programme ANCRE à partir du quatrième trimestre de 2025.
- Intégration du mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, ce qui a donné lieu à l'ajout de la priorité relative au développement social des jeunes dans le plan.
- Élaboration d'un plan d'action triennal de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence faite aux femmes (2026-2028).
- Organisation d'un Forum de la jeunesse avec 150 jeunes, des organismes au service des jeunes et du personnel municipal pour jeter les assises d'un plan d'action pour le développement social des jeunes.

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés relativement au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités entre 2021 et 2025, veuillez consulter le **Tableau d'avancement détaillé – 2021-2025 – Document 2**.

## **Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités – Gouvernance**

La structure de gouvernance du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est dirigée par le [Comité consultatif pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités](#), qui assure la supervision stratégique, conseille les autres organes de gouvernance et recommande des rajustements au Conseil municipal au fur et à mesure des progrès accomplis. Le Comité consultatif a été formé en tant qu'organe obligatoire en vertu de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers* et agit en tant que conseil local de la Ville d'Ottawa. Ces travaux sont soutenus par les Équipes d'action et de direction communautaire, chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action pour chaque priorité. Ensemble, ces groupes veillent à la coordination des efforts, à la responsabilisation et à une réponse adéquate aux besoins des collectivités.

Tel qu'il est expliqué dans le rapport d'avril 2022 au Conseil ([ACS 2022-CSS-GEN-004](#)), des Équipes d'action et de direction communautaire ont été ou seront formées pour chacune des priorités, selon les besoins. Dans la mesure du possible, on confie à des tables d'action ou des comités existants le mandat de cerner les besoins locaux et de lancer des initiatives relatives aux priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités. La coordination interne entre les priorités est assurée par le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités afin de veiller à ce que les bons experts interviennent dans la mise en œuvre du plan par l'intermédiaire d'un groupe de travail intersectoriel.

### **ANALYSE**

La recommandation en faveur de l'adoption de la nouvelle mouture du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2026-2030 garantit la conformité avec la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers.

La planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités nécessite des solutions multisectorielles à des problèmes sociaux et de sécurité complexes. Cet examen a permis de valider les priorités et d'évaluer les progrès accomplis sans réécrire le plan afin de préserver la stabilité tout en répondant aux nouveaux besoins.

Le Plan actualisé de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2026-2030 est conforme à l'orientation provinciale, s'appuie sur la rétroaction reçue de la collectivité, s'harmonise avec un ensemble de stratégies municipales et donne les moyens de faire progresser les principaux objectifs stratégiques du Conseil pour son mandat 2023-2026.

## Réduire le recours aux interventions en cas d'incident – Cadre provincial de la SBEC

Tel que le souligne le Cadre provincial de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, les services de police jouent un rôle essentiel dans le soutien des plans de sécurité et de bien-être dans les collectivités adoptés par les municipalités en répondant aux préoccupations immédiates en matière de sécurité et en contribuant aux stratégies multisectorielles. Toutefois, le succès à long terme dépend d'une collaboration soutenue entre les secteurs, de l'harmonisation des efforts de la police avec les initiatives municipales plus vastes et de l'investissement dans des approches préventives qui s'attaquent aux causes profondes des menaces à la sécurité<sup>1</sup>.

Les consultations provinciales ont révélé que la police est souvent appelée à intervenir dans des situations complexes et de nature non criminelle simplement parce qu'elle est en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il a été constaté que, pour bon nombre de ces situations, des modèles de services collaboratifs qui tirent profit des forces de la communauté seraient plus efficaces<sup>2</sup>. De nombreux responsables ministériels ont souligné la valeur d'une planification municipale coordonnée pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités, soulignant des avantages comme une meilleure intégration des services<sup>3</sup>.

Si la police demeure un partenaire essentiel dans la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, la priorité est désormais placée sur les interventions en amont, menées par des organismes du milieu et fondées sur des données probantes. Le Ministère, s'il prône l'abandon des interventions réactives et axées sur les incidents, milite également pour que la police et les commissions de service de police continuent de jouer un rôle important tout au long du processus de planification<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Section 1 – Introduction | Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Livret 3 – Un engagement commun pour l'Ontario. (6 août 2021). Ontario.ca. <https://www.ontario.ca/fr/document/cadre-de-la-planification-de-la-securite-et-du-bien-etre-dans-les-collectivites-livret-3-un/section-1-introduction>.

<sup>2</sup> Section 1 – Introduction | Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Livret 3 – Un engagement commun pour l'Ontario. (6 août 2021). Ontario.ca. <https://www.ontario.ca/fr/document/cadre-de-la-planification-de-la-securite-et-du-bien-etre-dans-les-collectivites-livret-3-un/section-1-introduction>.

<sup>3</sup> Message du sous-ministre de la Sécurité communautaire pour le compte du Comité des sous-ministres en matière de politiques sociales | Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Livret 3 – Un engagement commun pour l'Ontario. (6 août 2021). Ontario.ca. <https://www.ontario.ca/fr/document/cadre-de-la-planification-de-la-securite-et-du-bien-etre-dans-les-collectivites-livret-3-un/message-du-sous-ministre-de-la-securite-communautaire>.

<sup>4</sup> Section 1 – Introduction | Cadre de planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités : Livret 3 – Un engagement commun pour l'Ontario. (6 août 2021). Ontario.ca. <https://www.ontario.ca/fr/document/cadre-de-la-planification-de-la-securite-et-du-bien-etre-dans-les-collectivites-livret-3-un/section-1-introduction>.

Outre l'obligation légale qui incombe aux services de police de siéger aux Comités consultatifs pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités<sup>5</sup>, le Service de police d'Ottawa s'est posé en partenaire essentiel dans la mise en œuvre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville d'Ottawa, en soutenant des initiatives telles que le programme ANCRE et en menant des initiatives de sensibilisation auprès de la collectivité dans le centre-ville.

Aussi importante que demeure la participation de la police dans la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, l'approche met aussi fortement l'accent sur les mesures préventives en amont qui réduisent le recours à des interventions d'urgence coûteuses, tout en exigeant une collaboration soutenue et des ressources adéquates pour être efficaces.

Les investissements dans les interventions en amont et la prévention sont essentiels pour réduire les coûts à long terme et diminuer le recours à des systèmes réactifs.

Les études révèlent les faits suivants :

- Une évaluation économique a montré que la prévention d'un seul criminel récidiviste peut faire économiser à la société plus de deux millions de dollars<sup>6</sup>.
- Chaque dollar investi dans la prévention et l'intervention précoce permet d'économiser jusqu'à sept dollars en coûts futurs liés à l'incarcération, aux services aux victimes et aux dépenses du système judiciaire. Par exemple, une étude a montré qu'un dollar investi dans des programmes de garde d'enfants enrichis peut se traduire par 17 dollars d'économies à long terme au sein du système de justice pénale<sup>7</sup>.

Pour garantir l'efficacité et l'inclusivité du plan, la prochaine étape consiste à cibler les partenariats stratégiques de manière à donner une plus grande priorité au leadership de la communauté et à répondre aux besoins locaux cernés.

Les intervenants en SBEC et le Service de police d'Ottawa ont collaboré de différentes manières, notamment les suivantes :

---

<sup>5</sup> [Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers, L.O. 2019, chap. 1, annexe 1 | ontario.ca.](#)

<sup>6</sup> ERIC ED502053 : « *The Economic Return on PCCD's Investment in Research-Based Programs: A Cost-Benefit Assessment of Delinquency Prevention in Pennsylvania* » ERIC : Téléchargement gratuit, emprunt et diffusion en continu : Archive Internet. (1<sup>er</sup> mars 2008). [https://archive.org/details/ERIC\\_ED502053](https://archive.org/details/ERIC_ED502053).

<sup>7</sup> Institut pour la prévention de la criminalité. *Rendre les villes plus sûres : Pistes d'action pour les acteurs municipaux*. (2009). (Ottawa, Ontario).

**Comité consultatif pour le Plan de SBEC :** Des membres du Service de police siègent au Comité consultatif pour le Plan de SBEC, mettent à sa disposition leur expertise et soutenant la collaboration intersectorielle.

**Conception et mise en œuvre du programme ANCRE :** Le Service de police est mis à contribution dans la conception et la mise en œuvre du programme ANCRE, en veillant à ce que les agents de réception et de répartition des appels et les agents de première ligne soient consultés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de cette nouvelle initiative.

**Partenariat au sein de la collectivité :** La direction du Service de police a participé aux groupes de travail internes sur la SBEC et au sein de la collectivité en aidant à façonner des plans de mise en œuvre qui conjuguent des approches en matière d'application de la loi et des approches axées sur la collectivité.

**Partenariat pour la sensibilisation à la sécurité au centre-ville :** La gouvernance du modèle de sensibilisation coordonnée sera assujettie à une structure de gouvernance partagée entre la Direction générale des services sociaux et communautaires (DGSSC) et des éléments clés des initiatives d'approche, d'intervention et de mobilisation communautaires (CORE) du Service de police d'Ottawa. Le personnel de la DGSSC continuera à collaborer avec les programmes *Marché sûr* et *Stratégie d'approche*, d'intervention et de mobilisation communautaire (CORE) afin de fournir un ensemble complet de compétences, de ressources et de stratégies pour relever les défis en matière de sécurité publique.

**Cadre de la SBEC du Service de police d'Ottawa :** Le Service de police d'Ottawa élabore un Cadre de sécurité et de bien-être dans les collectivités conforme aux normes provinciales, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et des partenaires communautaires. Le cadre est axé sur les interventions centrées sur le risque et la prévention afin de réduire les préjudices, la victimisation et les appels de service et vient se greffer au Plan de SBEC de la Ville, qui met l'accent sur les déterminants sociaux de la santé et la prévention au niveau de la collectivité. Les deux organisations coordonneront leurs stratégies et leurs ressources afin d'adopter une approche globale et cohérente à la sécurité et au bien-être dans les collectivités.

En consolidant les relations de collaboration entre les services municipaux, les organismes communautaires et le Service de police d'Ottawa, nous pouvons forger des solutions ancrées dans le développement communautaire et conçues pour rehausser la sécurité et le bien-être de tous les résidents.

Reconnaissant que certaines personnes et collectivités ont subi et subissent toujours des préjudices lors d'interactions avec la police, le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités accorde la priorité aux approches tenant compte des traumatismes, culturellement sûres et dirigées par la collectivité, en veillant à ce que tous les partenaires contribuent à l'amélioration des résultats sans renforcer les défis et les obstacles systémiques.

### **Examen du Plan de SBEC – Approche fondée sur des données probantes**

Le personnel a eu recours à une approche fondée sur des données probantes pour procéder à l'examen du Plan de SBEC, en s'appuyant sur les résultats des exercices de consultations précédents et sur des données récentes afin d'évaluer si les priorités initiales demeurent pertinentes et de cerner les besoins nouveaux ou qui ont vu le jour depuis l'élaboration du plan initial. Pour ce faire, le personnel a utilisé un large éventail de contributions communautaires, dont les suivantes :

#### *Enquête auprès de la population*

Afin d'éclairer la mise à jour du Plan de SBEC, plus d'un millier de résidents d'Ottawa ont été choisis au hasard pour répondre à un sondage téléphonique en janvier 2025. Si, dans l'ensemble, la plupart des résidents estiment avoir une bonne qualité de vie à Ottawa, certains segments de la population sont nettement moins susceptibles d'estimer leur qualité de vie aussi élevée que d'autres.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'[Annexe A : Résultats de l'enquête auprès de la population](#).

#### *Analyse thématique de la rétroaction et de l'enquête auprès de la population*

Le rapport d'analyse thématique regroupe les commentaires des résidents issus des précédentes consultations de la Ville, notamment en ce qui a trait aux délégations au Comité consultatif sur la sécurité et le bien-être dans les collectivités et au Comité des services communautaires, ainsi que des renseignements tirés de 12 rapports communautaires.

L'analyse a permis de cerner des priorités, des solutions et des obstacles cités par les résidents.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'[Annexe B : Analyse thématique](#).

### *Données issues des séances de consultation ciblées et de l'enquête auprès de la population*

L'examen prévu dans la loi du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (SBEC) s'est notamment appuyé sur de vastes consultations du public et sur les résultats d'enquêtes, fondant le processus sur l'expérience vécue et les priorités de la collectivité.

Au total, 1 041 personnes ont répondu à une enquête bilingue menée dans toute la ville.

Principales conclusions de l'enquête :

**Priorités absolues** : Le logement (83 %), le bien-être mental (82 %) et la sécurité financière (78 %) sont les principales priorités citées, tous groupes confondus, ce qui confirme les besoins urgents cernés à l'issue des consultations menées en 2020 et 2025.

**Navigation dans le système** : Les résidents et les prestataires de services ont souligné la confusion à laquelle ils sont confrontés lorsqu'ils tentent d'avoir accès aux services et l'irrégularité du suivi, ce qui renforce la nécessité de disposer de systèmes intégrés et plus faciles à naviguer.

**Besoins fondamentaux et équité** : L'accès à la nourriture, à des mesures d'aide à l'emploi et aux transports demeure essentiel. Les résidents des secteurs ruraux et suburbains ont fait état de services locaux limités et de longues distances à parcourir, ce qui donne du poids aux arguments en faveur d'une prestation de services axée sur le milieu.

**Confiance en la communauté et sentiment d'appartenance** : La sécurité est plus qu'une affaire d'application de la loi, elle est également liée à l'inclusion et au sentiment d'appartenance. L'instauration d'une relation de confiance par la visibilité et la compassion renforce la résilience.

**Groupes prioritaires** : Les jeunes ont besoin d'espaces sûrs et de programmes de prévention, tandis que les personnes âgées ont besoin d'un soutien adapté pour réduire leur isolement et améliorer leur sécurité en matière de logement et d'alimentation.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'[Annexe C : Rapport « Ce que nous avons appris »](#).

### *Analyse des interdépendances*

Une analyse des interdépendances a été réalisée afin de relever et d'évaluer les liens entre le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et d'autres stratégies approuvées par le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa. Ce travail renforce la pensée systémique, évite les chevauchements et améliore la sécurité et le bien-être dans les collectivités en harmonisant les politiques et les initiatives.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'[Annexe D : Analyse des interdépendances](#).

### **Examen du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités : Résumé des modifications**

Sur la foi des consultations publiques, de la recherche et des données, et en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre des initiatives en cours et le cadre politique provincial, les éléments suivants du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités ont été actualisés pour garder le rythme et être davantage en harmonie avec les priorités cernées par la population :

- **Les priorités du plan demeurent pertinentes et six d'entre elles n'ont besoin d'aucune modification** : Discrimination, marginalisation et racisme; sécurité financière et réduction de la pauvreté; violence fondée sur le genre et violence faite aux femmes; logement; bien-être mental; et développement social des jeunes.
- **La priorité « Systèmes intégrés et simplifiés » sera rebaptisée « Solutions adaptées aux quartiers et sécurité dans les collectivités »** afin de mettre l'accent sur le soutien aux solutions locales qui reflètent les besoins et les atouts uniques de chaque quartier. Une réflexion plus approfondie a montré que la coordination du système n'est pas seulement une partie du plan, mais également une idée centrale qui devrait guider toutes les priorités. Ce nouveau nom souligne l'importance d'établir des relations solides entre les personnes, les organisations et les communautés, et de proposer des solutions de soutien plus connectées et axées sur la communauté à l'échelle de la ville.
- **Introduction d'un cycle de planification d'action de deux ans.** Par souci pour une plus grande responsabilité et capacité d'adaptation, le plan sera assujéti à un cycle d'action de deux ans. Cette approche permet de réfléchir en

permanence, de rectifier le tir et de répondre aux nouveaux besoins, tout en reconnaissant que les priorités portent sur des défis à long terme.

Le processus d'examen de 2025 a permis de cerner trois grandes priorités : le logement; la santé mentale et l'utilisation de substances; et la sécurité financière.

En partant de cette base, et en plus des initiatives stratégiques en cours comme la Stratégie de réduction de la pauvreté, le Plan d'action contre la violence fondée sur le genre, le Plan d'action sur le développement social des jeunes et le Plan relatif aux personnes âgées, les mesures qui seront prises pendant la période 2026-2028 s'harmoniseront avec les priorités « Logement et bien-être mental » et « Solutions adaptées aux quartiers et sécurité dans les collectivités ». Cet alignement fait en sorte que les efforts soutiennent directement les principales priorités de la communauté tout en renforçant le travail actuel et en dirigeant des priorités qui génèrent des progrès mesurables. Cet alignement fait en sorte que les efforts soutiennent directement les principales priorités de la communauté tout en renforçant le travail actuel et en générant des progrès mesurables.

Des cibles et des indicateurs précis seront élaborés avec des experts en la matière, sans oublier des tables d'action et de direction communautaires pour les domaines d'action une fois que le présent rapport aura été approuvé. Ce cycle de planification d'action fournira des indicateurs d'activité et de rendement mesurables pour suivre les progrès et les répercussions.

### **Harmonisation et pérennité des financements**

Depuis 2021, la Ville a réussi à obtenir plus de 40 millions de dollars en financement de la part de tous les paliers de gouvernement, garantissant ainsi un investissement dans les priorités stratégiques pour faire avancer les actions clés et renforcer le bien-être dans les collectivités.

La complexité de la sécurité et du bien-être dans les collectivités est intersectorielle, et il n'existe pas de flux de financement provincial ou fédéral général dédié à la sécurité et au bien-être dans les collectivités auquel les municipalités pourraient accéder pour faire avancer leurs efforts. L'obtention et l'harmonisation des financements reçus de tous les paliers de gouvernement sont essentielles à la mise en œuvre et font partie intégrante de l'avancement du plan.

## Mesure du rendement

Les progrès réalisés dans le cadre du Plan de SBEC concernent l'amélioration des conditions dans lesquelles les gens grandissent, vivent et travaillent, grâce à des partenariats qui soutiennent des collectivités prospères où les gens se sentent en sécurité. Un cadre, approuvé par le Conseil ([ACS2023-CSS-GEN-009](#)), établit une approche axée sur les données pour mesurer les progrès et guider les actions dans tous les aspects du Plan de SBEC et sera utilisé pour :

- éclairer l'orientation stratégique et les priorités du plan;
- orienter les fonctions municipales du plan;
- évaluer les résultats du projet.

Conformément au nouveau cycle de planification d'action de deux ans, des rapports annuels d'activité et de rendement seront produits afin de mesurer les progrès réalisés au chapitre du Plan de SBEC et de ses sept priorités au fil du temps et d'en rendre compte.

Les rapports publics seront axés sur les intrants, les activités et les extrants du Plan de SBEC ainsi que sur les résultats des projets réalisés dans le cadre de ce plan. Parmi les exemples récents, citons les [évaluations formatives](#) et [évaluations de la première année](#) de programmes tels que ANCRE. Les évaluations de projets nous permettent de mesurer les résultats, d'adapter les stratégies et de veiller à ce que les initiatives continuent de répondre aux nouveaux besoins des collectivités. En outre, en tant que partie intégrante de la prise de décision fondée sur des données probantes, le Plan de SBEC comprend un programme de recherche visant à peaufiner les connaissances, à guider les interventions et à soutenir les demandes de financement.

## Tableau de bord Bien-être à Ottawa – Lancement de l'outil relatif aux données

Au premier trimestre 2026, le Bureau de la SBEC lancera le [tableau de bord Bien-être à Ottawa](#). Ce tableau de bord, disponible sur le site [ottawa.ca](#), fournit un contexte important pour la prise de décisions stratégiques en montrant les tendances des indicateurs liés à la sécurité économique, à l'emploi et aux perspectives, à la santé et au bien-être, ainsi qu'à la cohésion sociale. Les données présentées dans le tableau de bord peuvent être utiles pour soutenir :

- les politiques qui accordent la priorité aux personnes en intégrant des données qui rendent compte des expériences et des conditions qui déterminent le bien-être;
- les initiatives fondées sur des données actualisées qui ont pour but de favoriser le bien-être des populations d'Ottawa;
- les recherches ayant pour but d'apporter des solutions à des problèmes complexes en tenant compte des données qui saisissent les différents aspects du bien-être.

Le tableau de bord ***Bien-être à Ottawa*** brosse un portrait d'ensemble de la situation des résidents en examinant plusieurs dimensions du bien-être au-delà des mesures traditionnelles de la pauvreté et du chômage. Il intègre des indicateurs qui reflètent à la fois des données objectives et la perception des citoyens, tels que la satisfaction à l'égard de la qualité de vie, le sentiment d'appartenance à la communauté et la confiance dans le gouvernement. Les données décrivent les conditions actuelles à Ottawa et contextualisent les réponses locales aux enjeux sociaux. En suivant de près les indicateurs dans les différents domaines du bien-être, le tableau de bord explique en quelque sorte comment vont les gens collectivement au fil du temps. Des renseignements sur des initiatives précises entreprises dans le cadre du Plan de SBEC seront communiqués dans les rapports d'activité et de rendement annuels.

Le tableau de bord *Bien-être à Ottawa* appuie le premier pilier du cadre d'évaluation du rendement du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (SBEC) en procédant au suivi d'indicateurs de sécurité et de bien-être dans toute la ville. Ce tableau de bord illustre les tendances des secteurs principaux, dont la sécurité économique, l'emploi et les opportunités, la santé et le bien-être, ainsi que la cohésion sociale.

### **Prochaines étapes**

Fort de l'approbation du Conseil municipal, le personnel :

*Mettra en œuvre le plan d'action du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville d'Ottawa (2026-2028)*

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le **Document 3 : Plan d'action 2026 2028**.

Dans le cadre de la mise en œuvre, le personnel s'attachera notamment à faire progresser les activités communautaires qui répondent aux principales priorités des résidents : le bien-être mental et la santé liée à l'utilisation de substances, ainsi que le logement :

- Mettre en œuvre et améliorer sur une base continue le modèle de solutions de rechange pour l'intervention en cas de crise ANCRE.
- Conclure un Partenariat pour la sensibilisation à la sécurité au centre ville.
- Renforcer l'intégration des services de santé et de logement, la collecte et le partage des données et l'harmonisation des financements, en faisant progresser les mesures recensées lors du Forum des dirigeantes et des dirigeants de la santé et du logement à Ottawa, codirigé par Santé publique Ottawa et la DGSSC.
- Renforcer la capacité d'action collective pour faire progresser les solutions de sécurité axées sur le milieu

*Activera et soutiendra l'avancement des plans et stratégies approuvés dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités :*

- [Stratégie de réduction de la pauvreté \(2025-2029\)](#)
- [Plan relatif aux personnes âgées 2025-2030](#)

*Collaborera avec les partenaires sectoriels et communautaires pour élaborer et mettre en œuvre les plans suivants :*

- Plan d'action triennal contre la violence fondée sur le genre
- Plan d'action sur la sécurité alimentaire dans le cadre de la *Stratégie de réduction de la pauvreté (2025-2029)*
- Plan d'action pour la culture et l'autonomisation financières dans le cadre de la *Stratégie de réduction de la pauvreté (2025-2029)*
- Plan d'action sur le développement social des jeunes

*Encouragera la sécurité axée sur le milieu et les solutions locales au moyen de l'examen et de l'harmonisation du :*

- Programme de soutien post-incident à la communauté

- Cadre de développement communautaire

*Lancera des tableaux de bord :*

- Réduction de la pauvreté à l'échelle de la ville
- Données sur les personnes âgées

*Continuera à financer les agences/partenaires communautaires qui ciblent les priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2026-2030 et les font progresser*

- Cela comprend la réouverture du processus d'appel de propositions du Fonds de SBEC au premier trimestre de 2026.

*Soutiendra l'avancement des plans et stratégies approuvés qui favorisent la collaboration, harmonisent les efforts, établissent des partenariats et créent des synergies afin d'obtenir des résultats communs en matière de sécurité et de bien-être dans les collectivités :*

- [Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance \(2020-2030\)](#)
- [Structure-cadre de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance](#)
- [Stratégie de prévention et d'intervention en cas de surdose](#)
- [Plan stratégique 2024-2027 de la Commission de service de police d'Ottawa](#)
- [Plan stratégique 2023-2027 de Santé publique Ottawa](#)
- Initiatives du domaine public
- [Rapport sur le Sommet rural](#)
- [Programme Avenir Jeunesse](#)

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Il n'y a aucune répercussion financière. Le plan sera géré dans le cadre des budgets existants ou d'autres sources de financement seront explorées.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

## COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Le [Comité consultatif pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités](#) a été consulté tout au long du processus de révision du Plan de SBEC 2025 et a fourni des renseignements et des conseils des plus utiles. Le personnel a présenté des mises à jour au Comité le 27 mars, le 18 juin, le 24 septembre et le 16 décembre 2025 afin de valider les priorités et de cerner les nouveaux besoins.

## CONSULTATIONS

L'examen du Plan de SBEC a suivi la *Stratégie sur la consultation publique* de la Ville. L'équipe a confirmé les exigences en matière de consultation, fixé des objectifs clairs et élaboré un plan complet aligné sur le cycle de consultation publique. Ce plan comprenait une analyse du public cible, des mesures d'accessibilité, une évaluation des risques et le respect de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et de la *Politique de bilinguisme*. L'équipe a fait un compte rendu aux participants, a évalué les résultats par rapport aux objectifs et a partagé les leçons tirées afin de garantir la responsabilité, l'inclusion et la transparence.

Le Bureau de la SBEC s'est associé à un consultant indépendant pour concevoir et mettre en œuvre des consultations bilingues axées sur l'équité. Ensemble, ils ont lancé une enquête auprès de la population, organisé cinq séances ciblées, analysé les commentaires reçus et publié des rapports sur ce que nous avons appris sur Participons Ottawa. Information du public et Relations avec les médias ont soutenu le processus grâce à des messages d'intérêt public, à la promotion de Participons Ottawa et à la diffusion sur les médias sociaux.

### Synthèse de la consultation publique

- Enquête auprès de la population : 1 041 résidents ont répondu à l'enquête de Participons Ottawa (tenue du 2 août au 2 septembre 2025) et ont fait part de leurs commentaires concernant les priorités et de leurs préoccupations.

- Séances ciblées : Une centaine de participants ont pris part à des discussions ciblées avec des zones d'amélioration commerciale (ZAC), des associations de résidents, des personnes ayant une expérience vécue et des organismes communautaires.
- Parmi les participants, il y avait :
  - des entreprises, par l'intermédiaire de la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa (8 participants);
  - des associations de résidents, par l'intermédiaire de la Fédération des associations civiques d'Ottawa (21 participants);
  - des personnes ayant une expérience vécue (trois séances distinctes);
  - les participants à la séance du Cadre de développement communautaire (CDF) (13 participants);
  - les participants à la séance de l'Ottawa Inner City Health pour les personnes ayant une expérience vécue (45 participants);
  - les participants à la séance avec des organismes communautaires (11 participants).
- Compte rendu : Des rapports « Ce que nous avons appris » ont été publiés sur Participons Ottawa et partagés avec les participants en janvier 2026.

## **Consultations internes – Collaboration intersectorielle**

Le Bureau de la SBEC a dirigé le Groupe de travail sur la mise à jour du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (SBEC) afin de garantir une approche coordonnée, à l'échelle de la municipalité et du système, à la mise à jour du plan. Le Groupe de travail a réuni des représentants de haut niveau de plusieurs services afin d'harmoniser les programmes, les politiques et les ressources avec les priorités communautaires. Les différents services représentés comprennent Santé publique Ottawa, le Service de police d'Ottawa, les Services de sécurité publique, Équité, Diversité, Inclusion et Relations avec les Autochtones, le Logement, le Développement économique, les Loisirs, les Services culturels et les Installations, le Service paramédic d'Ottawa, et les Initiatives stratégiques – Adaptation au climat. Sous l'égide du Bureau de la SBEC, les membres ont fourni une orientation stratégique et une contribution opérationnelle et ont examiné les nouvelles données et les commentaires de la communauté. Ils ont cerné des possibilités de collaboration entre les différents services, en veillant à ce que les systèmes municipaux et la planification soient harmonisés à l'interne.

De récentes discussions ont confirmé et renforcé les priorités du Plan. Tous les services travaillent à la sécurité et au bien-être dans les collectivités et, grâce à la collaboration et à une meilleure planification stratégique, s'attachent à améliorer la coordination et l'optimisation des répercussions à l'échelle de la ville.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Comme l'indique la *Politique sur l'accessibilité*, la Ville d'Ottawa entend traiter sur un pied d'égalité les personnes en situation de handicap dans l'utilisation et les avantages des services, des programmes et des établissements de la Ville de manière à respecter leur dignité et à faire preuve d'équité par rapport à l'ensemble du public. Toutes les interventions qui découleront des recommandations proposées dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités respecteront la structure-cadre des lois sur l'accessibilité, dont les *Normes d'accessibilité intégrées* et le Règlement d'application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Le personnel a pris en compte l'accessibilité tout au long de l'examen et des consultations publiques. Il a utilisé l'article « Pleins feux sur l'accessibilité » pour promouvoir une participation inclusive de la communauté des personnes en situation de handicap aux consultations afin de veiller à ce que les points de vue des personnes ayant une expérience vécue soient pris en compte lors de l'élaboration du plan, et a conçu les séances de consultation en tenant compte de l'accessibilité.

Le personnel continuera à collaborer avec le Comité consultatif sur l'accessibilité tout au long de la mise en œuvre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LES GENRES ET L'ÉQUITÉ**

Les groupes autochtones, les groupes de femmes et les groupes visés par l'équité ont été pris en compte tout au long de l'élaboration du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

### **Considérations relatives aux politiques autochtones**

Le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités a mené des consultations fondées sur les relations avec les partenaires autochtones et guidées par les principes de respect et de collaboration pour la révision du Plan de SBEC de 2025. Grâce à des consultations continues, le Bureau de la SBEC a continué de soutenir activement l'avancement des projets de planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités qui sont considérés comme prioritaires par la Coalition autochtone d'Ottawa (CAO) et la communauté autochtone urbaine. L'investissement dans le travail de la CAO et des partenaires de la communauté autochtone urbaine a donné lieu à un certain nombre d'initiatives prometteuses pour soutenir la communauté autochtone urbaine d'Ottawa. Mentionnons, par exemple, un refuge pour femmes inuites victimes de violence, la *Stratégie autochtone sur le logement et l'itinérance*, la Table ronde sur la sécurité des femmes autochtones, la *Stratégie de bien-être mental des Autochtones*, et le Carrefour d'emploi autochtone.

Le Bureau de la sécurité et du bien-être dans les collectivités reconnaît aussi respectueusement l'estimation de la population de la Coalition autochtone d'Ottawa, qui fait état de 40 000 Autochtones à Ottawa, soit 4 % de sa population.

Les travaux réalisés dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités visent à suivre les conseils de la Coalition autochtone d'Ottawa afin de contribuer à la réconciliation en réduisant les expériences multiformes de bien-être et de sécurité des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant en milieu urbain. Tout au long de la mise en œuvre de la stratégie, les Autochtones et leurs communautés seront interpellés.

### **Répercussions sur les genres et sur l'équité**

La discrimination, la marginalisation et le racisme sont des objectifs transversaux qui s'appliquent à toutes les priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités afin de reconnaître que les réalités des résidents sont façonnées par leurs identités intersectionnelles telles que la race, le genre ou d'autres identités. Le Plan de SBEC s'harmonise avec la *Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres* et la *Stratégie de lutte contre le racisme* de la Ville.

Les mesures pratiques prises pour veiller à l'intégration de l'équité dans les propriétés du Plan de SBEC sont les suivantes :

1. Le Plan de SBEC est assorti de consultations communautaires centrées sur l'expérience vécue et l'équité. La représentation de l'expérience vécue est également assurée dans les Tables d'action et de direction communautaires et le Comité consultatif pour le Plan de SBEC.
2. Pour les projets réalisés dans le cadre du Plan de SBEC, par exemple le programme ANCRE, un cadre d'équité est élaboré afin de voir à ce qu'une optique d'équité soit intégrée à toutes les étapes : définition du champ d'application du projet, conception, mise en œuvre et évaluation.
3. Travailler en étroite collaboration avec des partenaires communautaires qui représentent et prennent en charge les groupes privés d'équité pour mettre en œuvre les actions énoncées dans le Plan de SBEC

Le personnel et les experts-conseils ont adopté des mesures réfléchies pour veiller à appliquer le point de vue de l'équité dans l'ensemble de ce processus. Dans l'appel d'offres lancé pour recourir aux services d'un expert-conseil afin qu'il apporte son aide pour l'intégration du mandat de Prévention du crime Ottawa à celui du Bureau sur la SBEC, il fallait que les candidats décrivent leur approche à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), et on leur attribuait expressément des points pour ce critère. Le personnel a aussi fait appel au point de vue de l'EDI lorsqu'il a dressé la liste des principaux partenaires à consulter, en veillant à ce que soient représentés les personnes racisées, les femmes, les personnes issues de diverses identités de genre, les communautés LGBTQI2E, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les immigrants.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Aucune répercussion rurale précise n'est associée aux recommandations du présent rapport. Les collectivités rurales ont été prises en considération dans le processus de consultation publique. Une enquête à l'intention de tous les citoyens de la Ville a été disponible en ligne pendant un mois et a fait l'objet d'une promotion dans les bulletins d'information des conseillers afin d'encourager la participation des résidents des zones rurales. Les constatations contenues dans le Rapport sur le Sommet rural ont été prises en compte dans l'analyse thématique, ce qui a permis d'éclairer les priorités et les perspectives rurales. À l'avenir, les besoins ruraux – en particulier ceux liés à la jeunesse rurale et à la violence fondée sur le genre – seront pris en compte dans le cadre des efforts de planification et de mise en œuvre à venir.

## **PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL**

Les recommandations proposées s'inscrivent dans les Priorités pour le mandat du Conseil 2023-2026 en favorisant une ville d'Ottawa plus sûre et plus inclusive. Le Plan de SBEC actualisé soutient directement les objectifs stratégiques clés du Conseil, dont ceux énumérés ci-dessous, et propose des moyens pour réaliser des progrès vers leur atteinte :

- Poursuivre la lutte contre la pauvreté
- Promouvoir et soutenir les ressources proactives d'aide en santé mentale, les stratégies et les modèles communautaires d'intervention en situation de crise

- Simplifier l'accès aux services sociaux pour aider les personnes dans le besoin, notamment pour ce qui est du logement, de l'emploi et des services de garde d'enfants
- Repenser le centre-ville et le marché By

## **DOCUMENTS À L'APPUI**

Document 1 : Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités – Rapport

Document 2 : Tableau d'avancement détaillé – 2021-2025

Document 3 : Plan d'action 2026-2028

## **MESURES À PRENDRE**

Une fois approuvé par le Conseil municipal, la directrice, Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques, publiera le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités approuvé sur le site [ottawa.ca](http://ottawa.ca), conformément à l'article 252 de la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers, chap. 1, annexe. 1.